ACTO PUCES
Aérosol

ACTO PUCES est un insecticide avec une remarquable action de **choc ou knock down foudroyante** muni d'un diffuseur continu pour **traiter 150 m³** soit jusqu'à 60 m² environ. Facile à mettre en œuvre, sa formulation spéciale permet de lutter contre **toutes les infestations de puces**.
Les micro-gouttes d'insecticide entrent facilement en contact avec les puces et leurs **larves** qui s'abritent dans les interstices des planchers, des literies, étoffes, tapis...

Effet Choc : La tétraméthrine et la cyphénothrine agissent **immédiatement** par contact et ingestion sur le système nerveux des insectes, provoquant leur paralysie suivie de mort. Leur action est synergisée par la présence de Pipéronyl Butoxyde.

COMPOSITION (% m/m) :

Cyphénothrine (CAS n°39515-40-7) : 0,4 %
Tétraméthrine (CAS n°7696-12-0) : 0.3 %
Pipéronyl butoxyde (CAS n°51-03-6) : 1.0%
P**ropulseur Ininflammable**

PUCE 11
Aérosol 100 mL
Carton de 12

MODE D'EMPLOI :

- Bien agiter l'aérosol avant l'utilisation. Sortir du local les animaux (poissons, oiseaux…) et les plantes. Protéger les denrées alimentaires, les vêtements, les revêtements fragiles.
- Poser l'aérosol au centre de la pièce en hauteur sur une chaise ou une table préalablement protégée par du papier ou du carton.
- A l'aide du pouce, appuyer fortement sur la languette qui restera bloquée en position de marche. Ne pas essayer d'interrompre la diffusion.
- Sortir du local à traiter en fermant toutes les issues et laisser agir 2 ou 3 heures minimum. Aérer convenablement la pièce pendant 4 heures minimum avant de la réoccuper.

A renouveler en cas de nouvelle infestation.

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

DANGER

Contient de l'acétone. H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues, et de toute autre source d'inflammation. - Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas jeter dans les ordures ménagères. P501 Eliminer l'emballage vide ou le produit non utilisé dans une déchetterie. Bien ventiler après usage.

Produits dangereux : Respectez les précautions d'emploi. Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

FDS consultable sur **www.quickfds.fr**

SOJAM : 2 mail des Cerclades – CS 20808 CERGY - 95015 CERGY PONTOISE CEDEX – France – Tél. : +33 (0)1 34 02 46 60 – Fax : +33 (0)1 30 37 15 90
SAS au capital de 5 180 000 € - RCS PONTOISE 2011 B 02551 – SIRET : 533 577 490 00014 – code NAF 4675Z – TVA FR 70 533 577 490